

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 2

Rubrik: Les cours du soir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cours du soir

Octobre faisait souffler une bise déjà froide dans les arbres encore feuillus qui bordent la route. Enveloppé d'un manteau, je suivais lentement le chemin éclairé par quelques rayons de la parcimonieuse Phébé.

Je songeais aux cours du soir. Je me livrais à des réflexions mélancoliques, que je me permets de présenter aux lecteurs du *Bulletin pédagogique*.

L'école du soir est une tâche pénible pour l'instituteur, plus pénible même que l'école du jour, si ardue qu'elle soit. Le maître a déjà passé la matinée et l'après-midi en classe. Il a dépensé beaucoup de forces ; ses poumons surmenés ont respiré un air inévitablement vicié et malsain, chargé de poussière, malgré tous les progrès de l'hygiène scolaire. Il a besoin d'un repos bien mérité. Comme il oublierait vite ses fatigues, s'il pouvait passer la soirée dans une joyeuse causerie, au milieu des siens ! La paix domestique calmerait bientôt les nerfs surexcités par le labeur du jour. Mais non, il faut s'arracher à la famille et reprendre la tâche à peine abandonnée.

Bientôt les élèves arrivent, souvent à la débandade. On les entend déjà au fond de l'escalier, heurtant des pieds et des poings tout ce qui a le malheur de se rencontrer sur leur passage. Ils entrent d'un pas lourd, sans se presser, saluent le maître en rechignant, et vont s'abattre, enfin, sur un banc, au risque de le renverser. D'autres, caractères bruyants et échauffés, arrivent en chantant, en soufflant dans une musique à bouche, et, certains lundis soirs, en titubant à qui mieux mieux. Voilà les dispositions extérieures.

Les dispositions intérieures vont à l'avenant. L'élève, fier de ses 16 ans, qui vient de quitter l'école avec cahiers et livres dans son sac, se croit libre et indépendant, et tente fiévreusement son premier pas dans la vie. L'oiseau qui commence à prendre son essor revoit son nid avec plaisir. Combien d'élèves, aussitôt émancipés, oublient l'école qui fut le nid pourtant où ils ont grandi et où ils se sont développés. Mais octobre arrive et apporte, un beau matin, une convocation pour l'examen préalable. On n'y pensait plus. Il faudra pourtant s'y rendre et fréquenter les cours tout l'hiver, sinon gare aux amendes et au gendarme. Ah ! que c'est ennuyeux !

On arrive donc à l'école le premier soir, ayant déjà en grande partie oublié le peu de connaissances acquises pendant les longues années où l'on a soupiré sur les bancs de l'école, attendant le jour de l'émancipation comme une heure de délivrance. Nos classes du soir, qu'on appelle des cours de perfectionnement, ne sont, à proprement parler, par le fait même, que des cours de répétition. Comment asseoir des connaissances nouvelles sur des bases qui n'existent déjà plus ?

Allons plus loin. Certains élèves sont assez bouffis de sot orgueil pour se livrer aux railleries et à l'insubordination. Comment, moi, obéir, rester tranquille en classe, arriver à l'heure, écouter les leçons du maître ? Mais pour qui me prend-on ? Je suis un homme (jeune imberbe !) et l'on n'a plus à me commander. De là le parti pris de causer au maître tous les ennuis possibles. Inutile de dire qu'à cela s'ajoute une fatale indifférence en matière d'instruction.

D'autres élèves, peut-être mieux disposés, mieux partagés au

point de vue intellectuel, n'en auront pas moins l'école du soir à charge. Eux aussi ont travaillé toute la journée ; ils se sont livrés à des occupations pénibles et ardues, dans les champs, dans la forêt ou à l'atelier. Ils aimeraient se reposer le soir. Parfois encore, ils doivent franchir de grandes distances, par tous les chemins et par tous les temps, dans la nuit obscure. C'en est assez pour leur inspirer sinon l'aversion, au moins la répugnance de l'école.

Et ce sont ces jeunes gens que le maître doit instruire pour la vie pratique et préparer à affronter les examens pédagogiques des recrues. Avouez-le, la tâche n'est pas facile, surtout dans les localités populeuses où le maître a jusqu'à trente élèves.

Bon courage, chers collègues ! J.-M. GREMION, inst.

Pour gagner du temps à l'école

On gagne du temps en n'en perdant pas. Le *Moniteur des Instituteurs belges* montre qu'on en perd :

1^o En ne préparant pas avant l'heure de la classe tous les objets dont on aura besoin pendant les leçons ;

2^o En ne faisant pas un bon classement des élèves d'après leur force et leurs aptitudes ; à cause de ce mauvais classement, l'instituteur est obligé de se répéter, pour être compris des élèves faibles ;

3^o En ne mettant pas l'enseignement à la portée du plus grand nombre ; si l'enseignement n'est pas en rapport avec le développement actuel des élèves, les mêmes leçons doivent être reprises plusieurs fois et l'instituteur n'avance pas ;

4^o Lorsque l'instituteur n'est pas bien outillé, ce qui le force à employer des moyens lents, détournés pour faire entrer la vérité dans l'esprit des enfants ;

5^o En ne donnant pas, quand c'est possible, des leçons communes à plusieurs divisions. (Cette observation s'applique spécialement aux écoles d'une seule classe.)

Parmi les leçons qui peuvent être communes, il faut citer les leçons d'écriture, de lecture, certaines leçons de calcul mental et des sciences naturelles ;

6^o En exagérant l'importance de telle ou telle branche du programme au détriment d'autres branches dont l'utilité est plus grande ;

7^o En donnant des leçons maigres, peu nourries, qui devraient être appelées des *occupations*, plutôt que des leçons proprement dites ;

8^o En donnant des leçons qui n'ont pas un but bien défini et qui ne sont pas une préparation directe à un enseignement plus complet ;

9^o Lorsque les élèves ne sont pas dociles, bien disciplinés, ou qu'ils sont trop nombreux.

Répression des fraudes dans les examens et concours publics en France

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Toute fraude commise dans les examens